

mérique Septentrionale Britannique, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle Ecosse*, du *Nouveau Brunswick* et de l'Ile du *Prince Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc. etc. etc.

A notre Hôtel du Gouvernement, en notre Cité de *Montréal*, en notre dite Province du *Canada*, le sixième jour de septembre, dans l'année de notre Seigneur mil-huit-cent-quarante quatre, et dans la huitième année de notre règne.

C. T. M.

Par Ordre,

FELIX FORTIER,
C. C. C.



PROVINCE DU }
Canada.

C. T. METCALFE.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU,
REINE du Royaume-Uni de la Grande
Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la
Foi, etc. etc. etc.

Proclamation
du 22 septem-
bre, pour dis-
soudre le Par-
lement.

A nos bien-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de notre Province du *Canada*, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois de l'Assemblée Législative de notre dite Province, appelés et élus pour servir dans notre présent Parlement de notre dite Province, et à tous nos bien-aimés sujets, qui les présentes verront, ou qu'icelles peuvent concerner—

SALUT :

ATTENDU que de l'avis et consentement de notre Conseil Exécutif de notre Province du *Canada*, nous avons jugé à propos de dissoudre le présent Parlement Provincial de notre dite Province, lequel est prorogé au vingt-deuxième jour d'octobre prochain :— Maintenant sachez qu'à cette fin, nous publions la présente notre Proclamation Royale, et par icelle dissolvons le dit Parlement Provincial en conséquence ; et les Conseillers Législatifs, et les Chevaliers, Citoyens et Bourgeois de l'Assemblée Législative, sont déchargés de s'assembler et d'être présents le vingt-deuxième jour d'octobre prochain.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province :
Témoin, notre très-fidèle et bien-aimé le Très-Honorable Sir *Charles Theophilus Metcalfe*, Baronnet, Chevalier Grand'Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, un de nos Très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur Général de l'Amérique Septentrionale Britannique, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle Ecosse*, du *Nouveau Brunswick* et de l'Ile du *Prince Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc. etc. etc.

A *Montréal*, ce vingt-troisième jour de septembre, dans l'année de notre Seigneur mil-huit-cent-quarante-quatre, et dans la huitième année de notre règne.

Par Ordre,

FELIX FORTIER,
C. C. C.



PROVINCE DU }
Canada.

C. T. METCALFE.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU,
REINE du Royaume-Uni de la Grande
Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la
Foi, etc. etc. etc.

A tous ceux qui ces présentes verront—

SALUT :

ATTENDU que c'est notre désir et détermination, aussitôt que possible, de rencontrer notre peuple de notre Province du *Canada*, et d'avoir son avis en Parlement Provincial, nous faisons connaître, par les présentes, notre volonté et plaisir Royal de convoquer un Parlement Provincial ; et nous déclarons en outre, que de l'avis de notre Conseil Exécutif, nous avons ce jour, donné des ordres pour l'émanation de nos writs, en due forme, pour convoquer un Parlement Provincial en notre dite Province, lesquels writs seront en date

Proclamation
du 23 sep-
tembre, pour
l'émanation de
writs et la cou-
vocation d'un
Parlement Pro-
vincial.